

NOTE D'INFORMATION

n° 23.53 – Décembre 2023

INSERJEUNES
SYSTÈME D'INFORMATION PORTÉ
PAR LA DEPP ET LA DARES

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Robin Antoine, Chloé Loiseau, DEPP A1
Alexandre Fauchon, DARES
Édition : Aurélie Bernardi
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

Insertion des lycéens professionnels de niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie d'études en 2022 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023

- Parmi les lycéens du public et du privé sous contrat, inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2021-2022, de niveau CAP à BTS, plus d'un sur deux (52 %) est toujours en formation l'année suivante. Parmi ceux ne poursuivant pas d'études, 48 % sont en emploi salarié en janvier 2023, 40 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public. Six mois après la sortie d'études en 2022, 50 % des lycéennes professionnelles sont en emploi salarié contre 47 % des jeunes hommes. Elles s'insèrent mieux dans le secteur public (10 % contre 6 %) et aussi bien dans le secteur privé (40 % contre 41 %). À la sortie d'une formation « services aux personnes (santé, social) », près d'un tiers des lycéens en emploi salarié le sont dans le secteur public.

► Pour la première fois, le dispositif Inserjeunes prend en compte l'emploi salarié public (cf. encadré méthodologique).

La moitié des inscrits en dernière année de cycle professionnel sont en études l'année suivante

Parmi les lycéens inscrits en 2021-2022 en dernière année d'un cycle d'études professionnelles (du CAP au BTS) dans les établissements publics et privés sous contrat, plus de la moitié (52 %) poursuivent leur formation l'année suivante. Le niveau est identique à celui de la génération inscrite en dernière année en 2020-2021 (51 %)

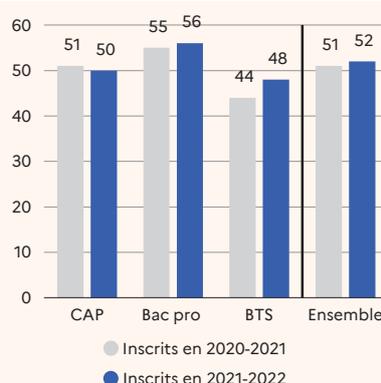
► **figure 1a.** C'est le cas d'un élève sur deux de niveau CAP (50 %) ou baccalauréat professionnel (56 %). Ces valeurs sont stables par rapport à la génération précédente. Pour les élèves en dernière année de BTS, cette proportion est plus faible que celle de l'ensemble des lycéens (48 % contre 52 %). Cependant, elle augmente de 4 points par rapport à celle de la cohorte précédente (voir « Pour en savoir plus » - figure 1.1).

48 % des lycéens professionnels qui ne poursuivent pas leurs études sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études

En janvier 2023, soit 6 mois après leur sortie du système scolaire, 48 % des élèves qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié

1 Poursuite de formation et taux d'emploi des lycéens après la fin d'un cycle professionnel selon le niveau de sortie

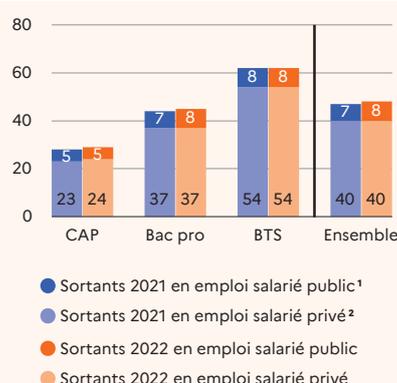
1a Taux de poursuite de formation des élèves selon le diplôme préparé (en %)



Taux d'élèves toujours en formation : ratio entre l'effectif d'élèves toujours en formation en France l'année scolaire suivante (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.
Lecture : 52 % des lycéens inscrits en dernière année de CAP en 2021-2022 sont toujours en formation en France l'année scolaire suivante. Ils étaient 51 % dans ce cas pour ceux inscrits en dernière année de CAP en 2020-2021.
Champ : France hors Mayotte. Inscrits en dernière année de formation professionnelle en lycée public et privé sous contrat (hors mentions complémentaires) en 2020-2021 et 2021-2022.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.
Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

en France : 40 % dans le secteur privé et 8 % dans le secteur public ► **figure 1b.** Globalement, le taux d'emploi salarié privé des lycéens sortis en 2022 du système éducatif est stable par rapport à la génération précédente sortie en 2021. Cette stabilité s'observe à chaque niveau de formation. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi salarié sont importantes. Au bout de 6 mois,

1b Taux d'emploi à 6 mois selon le diplôme préparé (en %)



1. L'emploi salarié public militaire n'est pas couvert pour les sortants 2021.
2. Le choix d'un seul contrat (privé ou public) par jeune en emploi peut faire baisser légèrement les taux d'emploi salarié privé des sortants 2021 par rapport aux indicateurs précédemment diffusés.
Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi salarié à 6 mois et l'effectif de sortants.
Lecture : 29 % des lycéens sortant en 2022 d'une dernière année de CAP sont en emploi salarié (privé ou public) 6 mois après leur sortie du système scolaire. Ils étaient 28 % dans ce cas pour les sortants en 2021 d'une dernière année de CAP.
Note : l'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.
Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2021 et 2022 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.
Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

29 % des élèves sortant d'un CAP sont en emploi salarié, contre 45 % des sortants d'un baccalauréat professionnel et 62 % des sortants d'un BTS. La proportion de sortants de chaque niveau de formation est stable entre les deux années.

Les lycéennes professionnelles davantage en emploi dans le secteur public que les lycéens

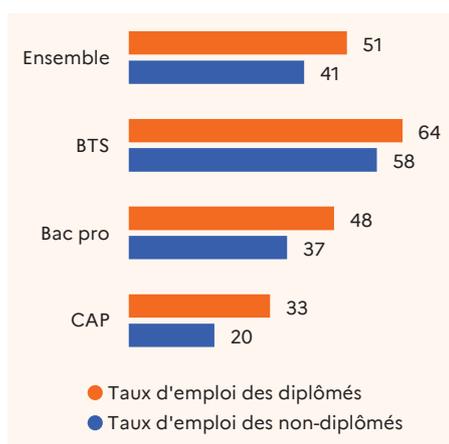
En janvier 2023, 50 % des lycéennes professionnelles sont en emploi salarié contre 47 % des jeunes hommes (voir « Pour en savoir plus » - figure 1.3). Elles s'insèrent mieux dans le secteur public (10 % contre 6 %) et presque aussi bien dans le secteur privé (40 % contre 41 %).

Elles s'insèrent un peu moins bien dans le monde du travail que les jeunes hommes à la sortie d'un CAP (28 % contre 30 %). En revanche, leur insertion est comparable à la sortie d'un baccalauréat professionnel (45 % contre 44 %) et elles s'insèrent beaucoup mieux au niveau BTS (65 % contre 60 %) (voir « Pour en savoir plus » - figure 1.1).

Le diplôme : un atout pour l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 73 % des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi salarié plus facilement. Six mois après leur sortie du système éducatif, 51 % des lycéens ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié contre 41 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est plus net pour les sortants d'un CAP (33 % contre 20 %) ou

2 Taux d'emploi à 6 mois par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



Lecture : 48 % des lycéens sortis en 2022 d'un baccalauréat professionnel en ayant obtenu leur diplôme sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études (37 % pour ceux n'ayant pas obtenu leur diplôme).

Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 10 % des lycéens en CAP, 6 % en baccalauréat professionnel et 3 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure. L'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

d'un baccalauréat professionnel (48 % contre 37 %) que pour les sortants d'un BTS (64 % contre 58 %) ↘ figure 2.

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

Six mois après leur sortie du système scolaire en 2022, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est « artisan, commerçant ou chef d'entreprise » ou « profession intermédiaire » ou « cadre-profession intellectuelle supérieure » est plus élevé que celui de l'ensemble (53 % contre 48 %) ↘ figure 3. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, pour les jeunes dont le représentant légal est « agriculteur exploitant » ou « employé » (51 %) ou « ouvrier » (49 %).

À l'inverse, parmi les 26 % de sortants dont le représentant légal est sans activité, seuls 40 % ont trouvé un emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire. Ceci s'explique en partie par le fait qu'il y a davantage de jeunes inscrits en CAP parmi les sortants dont le représentant est sans activité (39 % contre 26 % pour l'ensemble). Or, leur insertion est moindre que celle des sortants issus de baccalauréats professionnels et de BTS. Pour autant, à tous les niveaux de diplôme, l'insertion à 6 mois est moindre pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité. L'absence de réseau professionnel, l'éloignement du marché du travail des représentants légaux ou le manque de ressources pour pouvoir être mobile géographiquement rendent plus difficile leur insertion professionnelle.

3 Taux d'emploi à 6 mois des sortants d'un lycée professionnel selon la PCS du représentant légal (en %)



Lecture : 51 % des lycéens sortant en 2022 d'une dernière année de formation, et dont le représentant légal est employé, sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire.

Note : 48 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des lycéens professionnels. Les données entre parenthèses représentent les poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves sortants. L'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

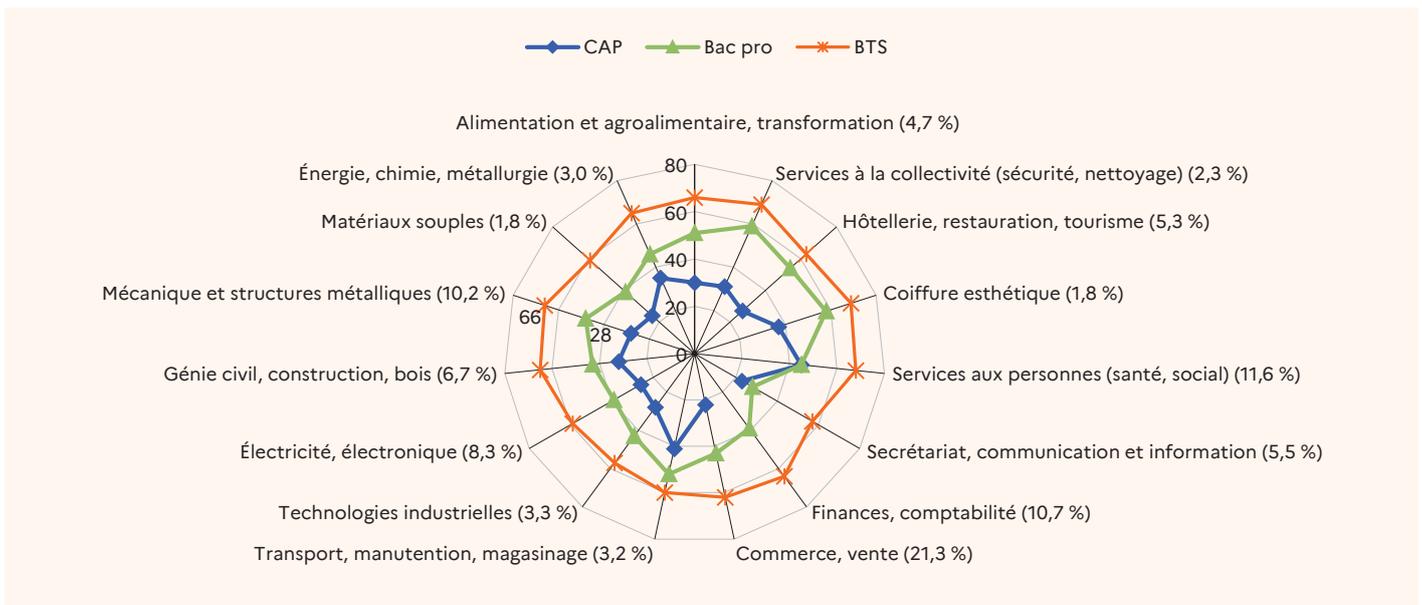
Une bonne insertion en « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) »

L'insertion professionnelle diffère selon les domaines de spécialité de formation. Tous niveaux de formation confondus, les spécialités « énergie, chimie, métallurgie », « coiffure esthétique » et « technologies industrielles » offrent une bonne insertion sur le marché du travail. Ainsi, 6 mois après la sortie d'une formation de ces trois domaines, 55 % des sortants sont en emploi salarié ↘ figure 4. C'est également le cas de la spécialité « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » dont 53 % des sortants sont en emploi salarié depuis la prise en compte de l'emploi public.

Certains diplômes sont associés à des niveaux d'insertion élevés : en particulier le baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité » (63 % de sortants en emploi salarié) et le BTS « analyses de biologie médicale » (78 %).

A contrario, l'insertion est plus faible pour la spécialité « électricité, électronique », quel que soit le niveau de formation (26 % pour les CAP, 39 % pour les baccalauréats professionnels et 59 % pour les BTS). Les élèves en dernière année des CAP et baccalauréats professionnels de cette spécialité sont davantage en études l'année suivante (voir « Pour en savoir plus » - figure 4.1). Les formations « commerce, vente » regroupent plus d'un sortant sur cinq (21 %). Au niveau BTS, cette spécialité offre une meilleure insertion que la moyenne avec 62 % des lycéens en emploi salarié 6 mois après la sortie d'études. Dans cette spécialité, la hausse du taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de

➤ 4 Taux d'emploi à 6 mois, selon le domaine de spécialité et le diplôme préparé, et poids des spécialités
(en % parmi l'ensemble des sortants)



Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 22 % des sortants d'un CAP sont en emploi salarié 6 mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 43 % des sortants d'un baccalauréat professionnel et 62 % pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 21,3 % (chiffres entre parenthèses).

Note : il n'existe pas de CAP « finances, comptabilité ». La spécialité « agriculture » n'a pas été représentée du fait d'effectifs trop faibles.

L'emploi mesuré par InserJeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

21 points. Elle est également très élevée entre le baccalauréat et le BTS (+ 19 points). Dans les « services aux personnes (santé, social) », les jeunes sortants de CAP ont un taux d'emploi identique à ceux sortant d'un baccalauréat professionnel. C'est au niveau du BTS que l'écart se creuse avec 23 points de plus que pour les sortants d'un baccalauréat professionnel ➤ figure 4.

Les taux d'emploi diffèrent entre les sortants d'une formation relevant de la catégorie de la production (45 %) ou de celle des services (50 %). Aux niveaux CAP et baccalauréat, les hommes ont un niveau d'insertion plus élevé que les femmes à l'issue d'une formation relevant de la catégorie de la production. À l'inverse, au niveau BTS, ce sont les femmes qui s'insèrent mieux que les hommes, aussi bien dans la catégorie des services que dans celle de la production (voir « Pour en savoir plus » - figure 4.2).

La moitié des sortants des « services aux personnes (santé, social) » en emploi avec l'intégration de l'emploi public

Certaines spécialités se distinguent par des débouchés importants dans le public : à la sortie d'une formation « services à la collectivité (sécurité, nettoyage) » ou « services aux personnes (santé, social) », près d'un tiers des lycéens professionnels sortants en emploi salarié le sont dans le secteur public. Les taux d'emploi salarié

➤ 5 Taux d'emploi 6 mois après la sortie selon le domaine de spécialité

Spécialités	En emploi salarié public et privé 6 mois après la sortie de formation (en %)	En emploi salarié public 6 mois après la sortie de formation (en %)	En emploi salarié privé 6 mois après la sortie de formation (en %)		Évolution emploi salarié privé 2022-2021 ¹ (en points)
	Sortants 2022	Sortants 2022	Sortants 2022	Sortants 2021 ¹	
Alimentation et agroalimentaire transformation	41	6	35	34	1
Énergie, chimie, métallurgie	55	7	48	46	2
Mécanique et structures métalliques	48	5	43	42	1
Matériaux souples	37	5	32	31	1
Génie civil, construction, bois	43	5	38	39	-1
Électricité, électronique	42	6	36	36	0
Technologies industrielles	55	6	49	48	1
Transport, manutention, magasinage	50	4	46	50	-4
Commerce, vente	46	6	40	41	-1
Finances, comptabilité	52	8	44	43	1
Secrétariat, communication et information	52	9	43	42	1
Services aux personnes (santé, social)	51	16	35	35	0
Coiffure esthétique	55	5	50	47	3
Hôtellerie, restauration, tourisme	49	5	44	41	3
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	53	17	36	35	1
Ensemble	48	8	40	40	0

1. Le choix d'un seul contrat (privé ou public) par jeune en emploi peut faire baisser légèrement les taux d'emploi salarié privé des sortants 2021 par rapport aux indicateurs précédemment diffusés.

Lecture : parmi les sortants du système scolaire en 2022 (i.e. ceux qui ne sont plus en formation) qui sortent d'une formation en « technologies industrielles », 49 % sont en emploi salarié privé en janvier 2023 (contre 48 % pour la génération précédente sortie en 2021).

Note : pour les sortants de formation en 2022 (en dernière année en 2021-2022), l'emploi mesuré par InserJeunes inclut pour la première fois l'emploi public.

À des fins de comparaison entre l'insertion des sortants de formation en 2022 et celle des sortants en 2021, une partie des données de cette figure concerne le champ de l'emploi salarié privé.

Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2022 ou 2021 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, 6 mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

dans le secteur privé à 6 mois des sortants des spécialités « hôtellerie, restauration, tourisme » et « coiffure, esthétique » augmentent de 3 points par rapport à la génération précédente ➤ figure 5.

Ces augmentations pourraient s'expliquer par le rebond que connaissent ces secteurs depuis la sortie de la crise sanitaire (voir « Pour en savoir plus »). Pour la « coiffure esthétique », cette hausse est portée à la fois

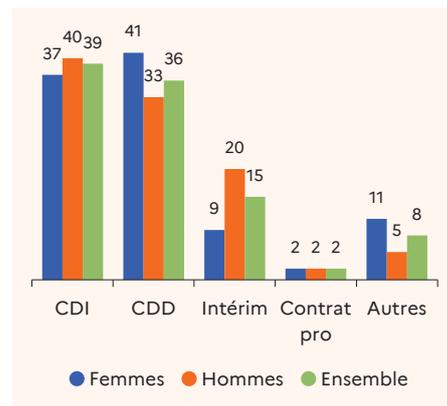
par une meilleure insertion des CAP et des baccalauréats professionnels par rapport à la génération précédente et par une part plus importante de sortants de baccalauréats professionnels que de CAP. Pour « hôtellerie, restauration, tourisme » l'augmentation est imputable à la fois à une meilleure insertion des baccalauréats professionnels et à une part plus importante de sortants de BTS que de CAP. En janvier 2023, 5 % des sortants de ces deux spécialités sont en emploi salarié dans le secteur public.

À l'inverse, le taux d'emploi salarié du secteur privé des lycéens sortant du domaine de spécialité du « transport, manutention, magasinage » diminue de 4 points par rapport à celui de la génération précédente. Ce recul est dû à une baisse du niveau d'insertion professionnelle, particulièrement pour les sortants de CAP et de BTS, par rapport à la génération précédente. En janvier 2023, 50 % des sortants de cette spécialité sont en emploi salarié : 46 % dans le secteur privé et 4 % dans le secteur public **↘ figure 5.**

Les jeunes femmes plus souvent en contrat à durée déterminée que les jeunes hommes et ceux-ci plus souvent en intérim

L'emploi à durée indéterminée (CDI) concerne 39 % des lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études **↘ figure 6.** Par ailleurs, 36 % sont en contrat à durée déterminée (CDD), 15 % en intérim, 2 % en contrat de professionnalisation et 8 % sur d'autres types de contrats. L'intérim est nettement plus représenté chez les jeunes hommes, tandis que les jeunes femmes sont plus souvent en CDD ou disposent, dans une moindre mesure, d'un autre type de contrat. Les hommes sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (86 %). Or, ces formations débouchent vers des secteurs où les contrats temporaires prennent souvent la forme d'intérim. Les femmes sont, quant à elles, plus présentes dans les services (59 %) qui recourent plus fréquemment aux CDD.

↘ 6 Répartition des types de contrats pour les jeunes en emploi salarié 6 mois après la fin des études (%)



CDD : contrat à durée déterminée.
CDI : contrat à durée indéterminée (y compris fonctionnaire).
Lecture : parmi les lycéens en emploi salarié 6 mois après leur sortie d'études en 2022, 20 % des hommes sont en intérim contre 9 % des femmes.
Note : 34 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.
 L'emploi mesuré par Inserjeunes inclut pour la première fois l'emploi public.
 La modalité « autres » contient également le « volontariat de service civique ».
Champ : France hors Mayotte. Sortants en 2022 d'une dernière année de formation professionnelle (hors mentions complémentaires) en lycée public ou privé sous contrat, en emploi 6 mois après la fin des études.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.
 Réf. : Note d'Information, n° 23.53. DEPP

Encadré 1 – Mesure de l'insertion des jeunes : le système d'information Inserjeunes

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation ;
- devenir des jeunes après la formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois). Si, à une échéance donnée, un sortant a plusieurs contrats de travail, un seul est pris en compte : en priorité le CDI ou le contrat le plus long. Ce système d'information permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Encadré 2 – L'emploi salarié public dans Inserjeunes

Dans le dispositif Inserjeunes, l'insertion professionnelle est mesurée à partir de données sur l'emploi fondées sur les déclarations sociales nominatives (DSN). Ces dernières couvrent désormais les employeurs publics, ce qui permet d'étendre le champ couvert sur l'emploi dans Inserjeunes. Ainsi, pour les sortants 2022 (en dernière année de formation en 2021-2022) et les générations suivantes, l'insertion professionnelle n'est plus restreinte à l'emploi salarié privé et inclut l'emploi salarié public.

À des fins de comparaison et uniquement dans le cadre de publications ciblées, des indicateurs peuvent également être recalculés pour les sortants 2021 (en dernière année de formation en 2020-2021) :

- sur le champ de l'ensemble de l'emploi salarié, privé et public (à l'exclusion toutefois des emplois salariés publics militaires) ;
- sur le seul champ salarié privé. Il convient de noter que les taux d'emploi salarié privé recalculés pour les sortants 2021 sont parfois légèrement inférieurs à ceux précédemment diffusés : cela s'explique par le choix d'un seul contrat (privé ou public) par sortant.

L'intégration des employeurs publics aux DSN s'est enfin accompagnée d'une réflexion globale sur l'identification de l'emploi dans la DSN. Les travaux engagés ont abouti à des choix opérationnels davantage en phase avec les critères du Bureau international du travail. Leur effet sur la mesure de l'emploi salarié privé est mineur.

À noter, par ailleurs, que les jeunes en « volontariats de service civique » sont comptabilisés avec le secteur public.

Moins d'un salarié sur quatre à temps partiel

Moins d'un quart (23 %) des sortants en emploi salarié travaillent à temps partiel (19 % au niveau BTS et 26 % aux niveaux CAP et baccalauréat professionnel). Les jeunes femmes travaillent plus fréquemment à temps partiel que les hommes (29 % contre 17 %, soit une différence de 12 points). L'écart est plus marqué aux niveaux CAP et baccalauréat (16 à 17 points) que BTS (8 points) (voir « Pour en savoir plus » - figure 6.1). ■

Encadré MC3 et MC4

Les élèves préparant un MC4 ou un MC3 représentent 1,7 % de l'ensemble des lycéens professionnels en dernière année. Ils ne sont pas inclus dans cette étude. Parmi les sortants ayant suivi une formation de niveau 4, 2,3 % préparaient un autre diplôme que le baccalauréat (mention complémentaire MC4), leur taux d'emploi s'élève à 63 %. Parmi ceux ayant suivi une formation de niveau 3, 7,9 % préparaient un autre diplôme que le CAP (MC3), leur taux d'emploi s'élève à 61 % (voir « Pour en savoir plus » - figure 1.2).

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 23.53, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques